

Réunion du 31 mai 2017 du :

## Conseil Communal de Durbuy

### Compte rendu citoyen.

#### Faut-il commencer par un coup de gueule ou décrire un coup de blues ?

Le début de soirée du 31 mai était agréable, même si j'ai aperçu ici et là une petite laine, le temps était sec et plutôt doux sous le ciel clair, qui sur le coup de 19 h 30, laissait encore passer une lumière suffisante que pour éviter de bousculer le monde que l'on pouvait attendre devant la porte de la salle des mariages de Durbuy. En effet, du public, plus précisément des sympathisants et membres du collectif SOS-Durbuy étaient attendus, et ceci pour répondre présent au souhait du bureau "directeur", et exprimé dans un courriel du 30 mai référencé "Mobilisation", envoyé par l'attachée de presse du groupement, Chantal ! Hélas, elle n'a pas réussi à accorder les violons des uns et des autres, quelques têtes ont été reconnues sur place et à l'heure convenue, mais vraiment pas la foule, encore moins la cohue ? Pour ne stigmatiser personne, ils culpabiliseront assez comme cela sans avoir besoin d'en rajouter, je ne citerais donc pas de nom. Tout juste en ressort-il de la déception, à -30 dans 1 mètre de neige, je comprendrai, mais pas dans les conditions citées. Toutefois, une excuse a été enregistrée et combien recevable, celle de Marc Blasband, cheville ouvrière de la première heure, qui a été retenu hors de nos murs pour une impérieuse raison, qu'il ne m'appartient pas de rapporter.

Ce qui n'empêche que les quelques-uns sur place ont été vus par les membres du conseil, et cela est important, leurs neurones calculateurs auront estimé le nombre de présents, mais dans leur rang, des défections étaient aussi à remarquer (*voir plus bas*), ce qui nous amène tout naturellement à l'objet de ce papier.

#### Conseil communal du 31 mai 2017.

Un ordre du jour en 49 points, dont certains, du 35e au 49e, en séance privée, c'est-à-dire à huis clos.

Ce n'était pas follement passionnant, pas de prise de bec, pas de pugilat intellectuel, pas vraiment de remise en cause des cordons de la bourse communale, mais, malgré tout, des choses intéressantes ont été dites, il est temps de vous en faire un écho que je tenterais rapide pour une fois.

Tout d'abord et pour commencer, comme la règle le requiert, le mayor excuse les absents, et la plus notable ou remarquable étant celle du banc Ecolo, qui est resté désespérément vide, un peu comme un arbre sans feuilles une fin d'automne ? Autre absence excusée, celle de Dominique Durdu de la Liste du Bourgmestre, ainsi, vous êtes au courant.

Philippe Bontemps informe alors l'auditoire du retrait du point 27, initialement prévu pour un jeu d'écritures, le transfert vers la Régie foncière de parcelles sises dans le parc des Macralles et achetées par la Ville ! Pour quelle(s) obscure(s) raison(s), eh bien, je l'ignore, voilà tout, mais il est certain que cela reviendra sur la table lors d'une prochaine séance, car si je ne me trompe, la Régie foncière à les coudées franches lorsqu'il s'agit de revendre des biens immobiliers, mais pas que. N'oublions pas la situation géographique particulière du parc des Macralles et la stratégie commerciale pour les uns et politique pour quelques autres ! Spéculation, mais non, Réalité, car il faut appeler un chat un chat, et l'animal possède des griffes, méfions-nous-en.

Tout cela étant dit, on débutera par un package, il y en aura d'autres :

**Point 1 à 7 :** Fabrique d'Eglise (Barvaux, Bomal, Houmart, Heyd-Aisne, Palenge, Petite-Somme et enfin Verlaine).

L'échevin Francis Dumoulin donne lecture des divers rapports comptables, et ce n'est pas à cause du vin de messe, mais d'une bonne gestion, tout tombe juste. Précisions et rigueurs, Monsieur Dumoulin connaît bien, il n'y aura pas de question, donc pas besoin d'avoir à confesser quoi que ce soit, les paroles de l'échevin ont été bues comme de l'eau bénite. Quelle profession de foi.

Re packaging,

**Point 8 à 10 :** Renouvellement du Conseil Fabrique d'église de Verlainne, mais aussi ajustement à Barvaux. RAS, les prières sont dites, c'est OK, on est content.

Dernier package,

**Point 11 à 14 :** Rien de spécial n'ayant suscité de commentaire pertinent à rapporter, je n'en ferai aucun.

**Point 15 :** Celui-ci tient particulièrement à cœur Freddy Paquet qui, avec sa bonhomie habituelle, aime à signaler que l'Atelier environnement a occupé pour la période comptable concernée (2016), 28 travailleurs qui ont fait un job remarquable, dans des conditions souvent difficiles. Il félicite publiquement les courageux ouvriers qui tentent de maintenir une ville propre malgré les incivilités toujours plus nombreuses et le mépris de certaines personnes qui créent à divers endroits des dépôts sauvages (*souvent autour des corbeilles et poubelles situées dans les rues, routes et chemins*). C'est ici que la voix de Laurence de Bussy se fait entendre pour demander à l'échevin comment le problème d'ordures abandonnées sur la voirie communale peut être géré le WE et où il est possible de téléphoner pour éventuellement signaler un désagrément ? Consciente de la difficulté de la réponse, elle aimerait un éclaircissement sur la question dès la prochaine séance. Freddy Paquet tente d'expliquer rapidement le fonctionnement des horaires, la collecte des petites poubelles de voirie, etc., il tentera malgré tout d'apporter un élément informatif à Madame Le Bussy, probablement à la réunion de juin 2017.

La cheffe de file du PS fait une proposition au conseil, elle souhaite que soit imposé un container adapté pour les gîtes abritant plus de X occupants, et que la mesure soit inscrite en addenda au règlement spécifique déjà existant. L'idée est bonne, sera-t-elle retenue ? Car encore une fois, elle risque de fâcher un ou deux exploitants. Et n'oublions pas que nous sommes mi 2017, les élections, c'est demain (*octobre 2018*).

La conseillère PS revient une nouvelle fois à la question, elle est dirigée vers le DG Henri Mailleux, ou en est-on de l'opération propre déjà débattue lors d'une précédente séance ? Comment se passent la verbalisation et la répression des incivilités, etc. ? Il répond, car il faut bien le faire, mais en utilisant une voix de sourdine, je n'en ai pas capté grand-chose, sinon que pour fouiller des poubelles saisies dans un dépôt sauvage ou clandestin, il existe un cadre légal, que la chose n'entre pas dans la mission des éboueurs, il faut être deux agents assermentés (*si j'ai bien compris*) pour mettre les mains dans les crasses des autres, etc. Il a encore été question d'équipement WAP (*Je pense que cela concerne du matériel de nettoyage ? Mais en tout cas pas l'ancienne technologie des terminaux mobiles*).

On finira ce point 15 avec une note d'humour que l'on doit à Madame Le Bussy, Freddy Paquet signale qu'il n'est pas favorable à la multiplication des poubelles publiques, même s'il retrouve des tas de canettes vides le long de ses champs et pâtures, il préconise le cautionnement de ces contenants, ce à quoi Laurence Le Bussy lui rétorque que si la quantité de boîtes vides est aussi importante qu'il le signale, il fera du fric, s'entend : qu'il sera vite riche (*ou plus riche*) si les emballages sont enfin consignés. La salle à apprécié, je me suis même surpris en train d'applaudir mentalement.

**Point 16 :** Comité de concertation Ville-CPAS, les comptes seront présentés lors du prochain conseil.

**Point 17 :** C'est OK pour le contrat programme de la Maison de la Culture Famenne Ardenne.

**Point 18 :** Monsieur Dumoulin demande l'approbation d'une dépense de 110.000 € pour un nettoyage et une remise en état de la piste d'athlétisme, ce qui, techniquement, doit être fait tous les 10 ans, tout est décrit dans le cahier spécial des charges. Laurence Le Bussy entre en désaccord ouvert, le même job ayant déjà été réalisé, selon ses propos, il y a bien moins de 10 années, elle suggère que l'on réfléchisse pour établir un programme de contrat d'entretien annuel, et que pareil système permettrait à l'évidence d'économiser des sous. Monsieur Dumoulin n'est pas convaincu, mais ne rejette pas la proposition qui sera examinée avec l'entrepreneur. André Tassigny demande pourquoi il n'y a pas eu de publicité pour les travaux. (NDR : *je comprends : une demande par appel d'offres spécifique*). L'échevin répond que si les frais sont inférieurs à, de mémoire, 120.000 € cela n'est pas indispensable. Sauf erreur, la discussion reviendra en prochaine séance.

**Point 19 :** L'installation de point lumineux dans le circuit de l'éclairage public, c'est clair, tout le monde est d'accord, la lumière sera selon le devis d'ORES.

**Point 20 & 21 :** Big Brother ! L'affaire est sur la table, et pas seulement pour l'installation de caméras de surveillances pour les motos à Durbuy vieille ville, mais aussi dans les rues et ruelles de la cité, le projet est à caractère évolutif, il fera à chaque fois l'objet d'une étude et d'un lot spécifique, la police de Durbuy est plus que favorable à la chose, un WIFI spécifique sera évidemment défini, Madame Le Bussy demande pour un ajout qualitatif à Durbuy, que ce réseau sans fil soit également accessible aux touristes, la réponse ne tarde pas, ce n'est pas dans les priorités. Mais l'idée fera son chemin, soyons en certains, ce type de service est déjà largement proposé dans des villes possédant un caractère moins historique que Durbu. Un jour peut-être, les motards auront probablement la possibilité, via une application spécifique, de surveiller leur engin avec le smartphone ou la tablette que n'importe qui emporte maintenant partout avec lui.

Madame Le Bussy, souhaite savoir si Barvaux et Bomal seront impactés par la vidéo-surveillance et si cela est le cas, elle souhaite une offre globalisée, ce qui tenterait, selon son analyse, à réduire notablement les coûts. Francis Dumoulin est insensible à la philosophie du PS, il indique que commencer par Durbuy est la priorité. Laurence Le Bussy parle d'assurance concernant le matériel, car évidemment, si l'on jette des ordures n'importe où, si l'on tague les murs, si l'on vandalise, voire, comme le signalait le mayeur, si l'on incendie le mobilier urbain pour se distraire, prendre les yeux électroniques du pouvoir communal pour cible, cela ne sera pas étonnant outre mesure. Donc, pour l'assurance, LLB veille au grain, faisons-lui confiance, d'autant que la réponse de l'échevin des finances est laconique, ce sera envisagé en son temps ! N'oublions pas qu'envisager n'est pas un synonyme de réaliser. La madame du PS demande encore où seront installés les serveurs et qui sera habilités aux visionnages des images, et encore combien de temps seront conservés les enregistrements, alors dans l'ordre, ce n'est pas encore défini, la police et enfin 15 jours en principe, sauf si une plainte est déposée ou qu'un fait délictueux est constaté de visu, caméra interposée. Les moniteurs ne seront pas sous vigilance la nuit, mais les caméras infrarouges filmeront malgré tout, et les images seront stockées. Des avertissements informatifs "caméra" peut-être même "souriez-vous êtes filmé" seront disposés aux endroits concernés. Monsieur Bontemps signale en conclusion qu'il a reçu des retours de villes ayant adopté le système, les nuisances ont été notablement réduites. (NDR : *Noter qu'à Londres, la ville où il y a le plus de caméras dans le monde, la criminalité n'est loin d'être éradiquée, rien de tel que la vigilance d'un bon flic dans la rue, pour que le citoyen se sente en sécurité, et sur cela, il n'y a pas photo, en tout cas, pas de quoi s'en faire un film*).

**Point 22 et point 23 :** Je n'ai rien compris, cela a été bref, je n'ai entendu que les accords du conseil.

**Point 24 & 25 :** L'école de Heyd connaît de sérieux problèmes avec ses toitures, un entrepreneur commandité par la commune et peu compétent, semble en être la cause, le mayeur est fâché, chaque partie ayant choisit de faire expertiser les travaux en l'état, pour l'un tout et bien, l'autre, celui mandaté par Durbuy, atteste du contraire, la justice aura donc à connaître du litige, mais les enfants de Heyd ne peuvent rester sous un toit percé, donc, en attendant, les toitures défectueuses seront

couvertes de bâches, vive le plastique dans ce cas de figure. Indépendamment du débat judiciaire, dès que l'expert que ne manquera pas de diligenter le tribunal civil, les travaux reprendront, cette fois, avec une entreprise plus qualifiée, du moins on le souhaite. En conclusion de ces deux points, André Tassigny pour le groupe MR se montre peu confiant en la capacité de l'entreprise litigieuse à rester encore longtemps inscrite, il subodore une possible faillite, la réflexion n'a surpris personne, j'ai même entendu le bourgmestre parler d'un passé peu glorieux de l'entrepreneur initial, mais pourquoi diable l'avoir choisi sans prendre plus d'assurance ? Monsieur Bontemps signale enfin qu'il aimerait que soit plus souvent confiés des chantiers à des entreprises locales, mais il déplore que certaines d'entre-elles ne répondent pas aux conditions strictes prévues dans le cadre des administrations, et il n'est dès lors pas possible d'y recourir.

**Point 26 :** Projet d'acte vente à Inzès Pré (*Docquier et Tessely*), pas d'observation.

**Point 27 :** sans objet, car retiré.

**Point 28 :** Il a été question de l'ancien mini-golf avec parking aménagé et de l'enfouissement d'une poubelle pour remplacer l'endroit actuellement utilisé par les commerçants de la vieille ville. Les lieux seront sous vidéo-surveillance.

**Point 29 :** est approuvé sans questionnement.

**Point 30 :** Un "Gentlemen accomodement" ayant été trouvé, tout le monde est content, Hotton reste propriétaire, l'entretien sera à frais partagés avec Durbuy.

**Point 31 :** Pas de question.

**Point 32 :** Plan HP, Freddy Paquet espère obtenir le budget pour la réfection des Chemins des charmes, des chênes et des Bouleaux ! André Tassigny, s'étonne et indique qu'il s'agit d'une zone Plan HP, il lui est répondu que cela change au fil du temps avec la RW ! Ben tient donc ! Voilà qui a de quoi prodigieusement me mettre la rage aux tripes, décidément le Plan HP prend bien des aspects en fonction des endroits où il est censé s'appliquer. Dans un coin, sans en avoir l'air, on force les gens à lever le camp, à purement et simplement déménager en abandonnant leur bien à la commune pour une aumône, histoire de ne pas les mettre sur le trottoir sans le sou, et dans un autre endroit, une belle route est prévue. Pour paraphraser le Loup Rebel, *C'est quoi cette putain de démocratie ? Un tremplin vers la liberté despotique du profit ?*

**Point 33 :** On revient sur le plan stratégique de développement commercial, le marché de services et l'approbation du cahier spécial des charges. RAS, tout le monde semble en harmonie avec la revalorisation.

**Point 34 :** Ce sera le dernier en séance publique, ce qui ne me gêne pas vraiment, cette fois, il s'agit encore d'école, Laurence Jamagne monte à l'estrade et parle technique, une discussion de mamans occupera un instant les deux Laurence, il y est beaucoup question de spécificités administratives. In fine, ce qu'il est important à retenir pour la suite de l'enseignement à Izier, c'est qu'une alternative intéressante ayant été dégagée, et la maternelle, et l'enseignement primaire seront bel et bien maintenus, ce qui me conforme dans mon sentiment que lorsque l'on veut, on peut.

Il m'a fallu plus de temps pour écrire ce compte-rendu que pour la durée de la séance publique qui s'est terminée sur le coup de 21 h 05.

Le repos sera bref, on se retrouvera dans la salle des mariages avec un nouveau conseil le 22 juin prochain, mais cette fois, à 19 h, ce qui en clair fait 60 minutes plus tôt que d'habitude, le programme sera-t-il plus chargé encore, j'espère que non.

*Ce compte-rendu non officiel n'est nullement exhaustif des débats.*

**Rédacteur :** Alain ROPPE.

Durbuy, le 22 mai 2017.



**Basse Cour 13**

Tél. : 086/21.98.11 Fax : 086.21.98.38

est invité pour la première fois à assister à la réunion du Conseil Communal du 31 mai 2017 à vingt heures.

Par le Collège,

Le Directeur général,

Henri MAILLEUX

Le Bourgmestre,

Philippe BONTEMPS

#### ORDRE DU JOUR

1. Comptes 2016. Fabrique d'Eglise de Barvaux.
2. Comptes 2016. Fabrique d'Eglise de Bomal.
3. Comptes 2016. Fabrique d'Eglise de Houmart.
4. Comptes 2016. Fabrique d'Eglise de Heyd-Aisne.
5. Comptes 2016. Fabrique d'Eglise de Palenge.
6. Comptes 2016. Fabrique d'Eglise de Petite-Somme.
7. Comptes 2016. Fabrique d'Eglise de Verlaine.
8. Renouvellement du Conseil de Fabrique d'Eglise de Verlaine S/O.
9. Renouvellement de la grande moitié du Conseil de Fabrique de l'Eglise de Barvaux S/O.
10. Composition du Conseil de Fabrique et du Bureau des Marguilliers de la Fabrique d'Eglise de Verlaine S/O.
11. Scrl CIESAC. Assemblée générale ordinaire du 20 juin 2017.
12. ORES Assets. Assemblée générale ordinaire du 22 juin 2017.
13. VIVALIA. Assemblée générale ordinaire du 20 août 2017.
14. SOFILUX. Assemblée générale ordinaire du 19 juin 2017.
15. ASBL Atelier Environnement. Rapport d'activités, comptes et bilan 2016, budget 2017.
16. Comité de concertation Ville-CPAS. PV du 10 mai 2017.
17. Maison de la Culture Famenne Ardenne. Nouveau contrat-programme.
18. Piste d'athlétisme : Retoping. Cahier spécial des charges.
19. Eclairage public. Installation de points lumineux supplémentaires. Devis ORES.
20. Acquisition et installation d'un système de vidéo-surveillance à Durbuy Vieille Ville. Approbation des conditions et du mode de passation.
21. Caméra de surveillance à Durbuy Vieille Ville. Installation. Avis du Conseil communal.
22. RCCR. HEYD. Extension de la zone d'agglomération, A Pahis.
23. RCCR. Stationnement parking «centre passerelle».
24. Renouvellement des toitures à l'école de Heyd. Extension mission auteur de projet. Principe.
25. PPT2014. Renouvellement des toitures à versants à l'école de Heyd. Procédure judiciaire.  
Décision.
26. RÉGIE FONCIÈRE. Vente Inzès Pré : Docquier et Tessely. Projet d'acte.
27. RÉGIE FONCIÈRE. Parc des Macralles. Transfert lots divers de la Ville à la Régie Foncière.
28. Durbuy. Allée verte (ancien mini-golf). Intégration dans le domaine public.
29. Plan H.P. Etat des lieux 2016, rapport d'activités 2016, programme de travail 2017.

30. Développement rural. Projet transcommunal de halle rurale. Convention entre les communes de Hotton et Durbuy.
31. Halle aux Blés. Maintenance. Décompte final.
32. Plan H.P. 2016-2017. Conditions du marché.
33. Définition d'un plan stratégique de développement commercial. Marché de services. Cahier spécial des charges.
34. Ecole libre maternelle d'Izier. Fermeture. Création classe maternelle à l'école primaire communale d'Izier. Principe.
35. PE. Désignation d'un maître de philosophie et de citoyenneté à raison d'une période en remplacement de Pascaline MICHAT : Pierre-Armand CAJOT.
36. PE. Désignation d'une institutrice maternelle à raison de dix-sept périodes en remplacement de Catherine RAES : Ety CHABROL.
37. PE. Désignation d'une institutrice primaire à raison de vingt-trois périodes en remplacement de Nadia VAN VOLSOM : Ety CHABROL.
38. PE. Désignation d'une institutrice primaire à raison de dix-huit périodes en remplacement de Maria Teresa DI CRESCENZO : Camille DAVE.
39. PE. Désignation d'une institutrice maternelle à plein-temps en remplacement de Ludivine LACROIX : Lise LEMPERÉ.
40. PE. Désignation d'un maître de philosophie et de citoyenneté à raison de six périodes en remplacement de Pascaline MICHAT : Claire-Elise LIEGEOIS.
41. PE. Désignation d'une institutrice maternelle à raison de sept périodes : Mélanie PARMENTIER.
42. PE. Désignation d'une institutrice maternelle à raison de neuf périodes en remplacement de Catherine RAES : Mélanie PARMENTIER.
43. PE. Désignation d'une institutrice maternelle à raison de six périodes : Marie PEPINSTER.
44. PE. Désignation d'un maître de philosophie et de citoyenneté à raison d'une période en remplacement de Pascaline MICHAT : Sophie ROBERT.
45. PE. Désignation d'un maître de philosophie et de citoyenneté à raison de cinq périodes en remplacement de Pascaline MICHAT : Sophie ROBERT.
46. PE. Désignation d'une institutrice maternelle à raison de six périodes en remplacement de Amélie NOEL : Sophie ROBERT.
47. PE. Désignation d'une institutrice maternelle à raison de une période en remplacement de Amélie NOEL : Sophie ROBERT.
48. PE. Désignation d'une institutrice maternelle à raison de treize périodes en remplacement de Amélie NOEL : Sophie ROBERT.
49. PE. Désignation d'un maître de philosophie et de citoyenneté à raison d'une période en remplacement de Pascaline MICHAT : Muriel STUBBE.